

CapVillageVision (CVV) - Charte Interne

Préambule

Le projet **CapVillageVision (CVV)** a pour vocation de renforcer l'attractivité et la notoriété du site de **Cap Esterel**, village touristique à identité familiale. Son ambition est d'offrir aux vacanciers une expérience de qualité homogène garantissant confort, transparence et satisfaction.

La présente charte engage chaque copropriétaire volontaire à **partager des objectifs communs**, dans l'intérêt collectif du village et au service du client.

1. Objectifs

- Cap Esterel demeure un village à vocation touristique et familiale.
- Le vacancier est au cœur de nos préoccupations et constitue notre priorité absolue.
- Tous nos efforts doivent tendre vers la satisfaction la plus complète du client.
- Cette satisfaction prime sur toute considération individuelle et **ne doit pas être remise en cause par des intérêts personnels**.

2. Critères essentiels de qualité

- Chaque logement sera **propre, accueillant et bien entretenu**.
- Les équipements mis à disposition seront présents selon les critères correspondant au **label CapVillageVision (CVV)** attribué **et parfaitement opérationnels**
- Ce respect des standards de qualité favorise une expérience homogène et constitue **un des moteurs principaux de l'image du Village**.

3. Engagements des copropriétaires

- Contribuer positivement à l'image et à la réputation collective du Village.
- Maintenir une **transparence totale** dans les disponibilités sur le calendrier de la plateforme CVV et dans les informations communiquées.
- Pratiquer une **politique tarifaire responsable** ne mettant pas en danger la cohérence de l'offre d'ensemble et **l'image du village**.
- Garder comme objectif majeur la satisfaction du vacancier.
- Signaler préventivement et sans délai au locataire toute anomalie ou difficulté risquant d'affecter la qualité de son séjour.

- Se conformer aux décisions collectives liées au label et participer activement à son amélioration continue.

4. Relations internes

- Chaque copropriétaire conserve la **liberté totale de ses choix locatifs** (périodes, tarifs, filières de commercialisation).
- Les adhérents au label **CapVillageVision (CVV)** sont des **partenaires solidaires, œuvrant ensemble à la notoriété du Village**.
- Chaque propriétaire veillera à rester **transparent et réactif** pour le bon fonctionnement de la plateforme, en garantissant une mise à jour permanente des disponibilités le concernant.

5. Droits des copropriétaires

- Droit à la liberté de choix en matière de périodes, tarifs et filières locatives.
- Droit à l'autonomie contractuelle et à l'indépendance dans la gestion de son bien.
- Droit à une information claire et transparente sur le fonctionnement et les évolutions du label et du projet CapVillageVision.
- Droit au respect et à une valorisation équitable de son logement sur la plateforme
- Droit de bénéficier de la notoriété collective et de la valeur ajoutée du label CVV.
- Droit au soutien et à la solidarité entre copropriétaires adhérents.
- Droit à tout moment à la résiliation sans frais de son engagement dans le présent projet collectif CapVillageVision.

6. Adhésion à la présente charte

Les copropriétaires signataires reconnaissent :

- Avoir pris connaissance de la Charte CapVillageVision (CVV),
- En accepter les principes énoncés,
- Et s'engager à les respecter dans l'intérêt collectif et au bénéfice des vacanciers.

Fait à Cap Esterel, le

Signature du Copropriétaire :

(Nom, Prénom, Logement)